

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - (MATERNELS & ELEMENTAIRES)

La tranche supérieure est le tarif de référence. Sur saisie du numéro d'allocataire CAF dans l'espace familles ou, à défaut, sur présentation de la feuille d'imposition, un Quotient Familial sera calculé par le logiciel dédié. Le mode de calcul est identique à celui de la Caisse d'Allocations Familiales. Le quotient ainsi défini pourra, en fonction des revenus du foyer, donner accès aux tarifs inférieurs.

Quotients familiaux	< à 500 €	500 € à 849,99 €	850 € à 1199,99 €	1 200 € et +
Tarifs matin	0,70	0,78	0,86	0,94
Tarifs soir	1,40	1,56	1,72	1,88

En cas de retard non excusé à l'issue du temps d'accueil prévu (18h30), un malus de 10 euros sera appliqué à partir du 3^e retard et pour chacun des retards qui suivront au cours de l'année civile en cours.